

Image not found or type unknown



frais de saisie attribution

Par **gaelleMM**, le **25/01/2009** à **21:24**

Bonjour,

Suite un blocage de mon compte ,alimenté par des prestations familiales, un procedure a été en cours afin de faire un emain levée.

Le juge a ordonné une main levée immeditate ,une fois le deliberé prononcé

Cependant, la banque m'a debité de 75 euros de frais de saisie....

Est ce qu'il est possible de me les faire rembourser sachant que mon compte n'aurait jamais du etre bloqué..;

Si oui ,vers qui puis je me retourner??

Merci de votre reponse